

Questions orales

M. Broadbent: Vous venez de me convaincre que c'est vrai.

M. Crosbie: L'article 6 n'accorde au gouvernement du Canada aucune compétence dont celui-ci ne jouisse déjà.

M. Cassidy: Otez-le!

M. Crosbie: Nous ne pouvons qu'exercer . . .

M. Cassidy: Otez-le!

M. Crosbie: C'est si simple. Les seuls pouvoirs que nous puissions exercer sont ceux que nous reconnaissons les articles 92 et autres de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

Les seuls pouvoirs que la Chambre puisse exercer sont ceux que lui accorde la Constitution. Ce sont les seuls pouvoirs que nous exerçons dans cette mesure législative. Quiconque pense autrement peut en appeler aux tribunaux, comme d'autres l'ont fait des centaines et des centaines de fois depuis le début de la Confédération . . .

M. Rodriguez: L'arrogance des conservateurs!

M. Crosbie: . . . en 1867, et demander aux tribunaux de statuer si l'article 6 du projet de loi fait autre chose. Une fois que nous aurons adopté le projet de loi, ayez le courage de vos convictions et contestez-le devant les tribunaux.

M. Rodriguez: L'arrogance des conservateurs!

M. Broadbent: Monsieur le Président, je dirai simplement que toutes ces dénégations de la part du ministre m'ont absolument convaincu que j'ai dit vrai. Trois autres ministres de la Couronne, y compris le premier ministre, ont également déclaré en 1983 qu'ils ne négocieraient jamais un accord comme celui-là. Nous savons maintenant le cas que les ministériels font de la vérité.

LA POSITION DES PREMIERS MINISTRES PROVINCIAUX

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, compte tenu de ce que le ministre vient de dire, peut-il expliquer à la Chambre pourquoi le premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard a déclaré que l'Accord empiète sur la juridiction provinciale? Un ministre important de la province de Québec a dit la même chose. Dernièrement, le premier ministre de la Nouvelle-Écosse a exprimé des doutes, et le premier ministre ontarien soutient que l'Accord viole les droits provinciaux.

M. McDermid: C'est vraiment une autorité!

M. Broadbent: Pourquoi le ministre est-il le seul à avoir raison? Voilà ce que nous voulons savoir.

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le député et son parti ont dit qu'ils vont bloquer le projet de loi à la Chambre des communes. Ils vont faire de l'obstruction systématique. Ils vont faire fi du Règlement . . .

M. Broadbent: Non, non. C'est un autre mensonge.

M. Crosbie: Ils vont contourner le Règlement.

Une voix: Votre nez allonge, John.

M. Nystrom: Comme celui de Pinocchio.

M. Crosbie: Le 27 mars 1981 . . .

M. le Président: Le ministre devrait répondre à la question.

M. Crosbie: Le 27 mars 1981, qui a dit ceci?

Je suis un de ceux qui croient que la majorité a le droit de décider à un moment ou à un autre, et c'est le propos de ma question de privilège. Or la volonté de la majorité ne peut pas s'exprimer à cause de l'irresponsabilité d'une minorité.

C'est le même chef du Nouveau parti démocratique qui, sept ans plus tard, dit qu'il va se servir du Règlement pour empêcher la majorité et le Parlement de prendre une décision . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Quel hypocrite, monsieur le Président!

* * *

L'AGRICULTURE

LA SÉCHERESSE DANS L'OUEST—L'EFFET SUR LES TROUPEAUX

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Il sait que la sécheresse empire de jour en jour dans l'Ouest et que les réserves en fourrage et en eau dans la zone frappée par la sécheresse ont atteint un niveau critique pour de nombreux éleveurs et leurs troupeaux. Il sait que certains troupeaux sont déplacés et liquidés à cause du manque de fourrage.

Le ministre est-il prêt à s'engager aujourd'hui à débloquer des fonds pour offrir d'urgence un programme d'aide à la conservation des troupeaux de sorte que les approvisionnements en fourrage puissent être assurés pour ces troupeaux et les éleveurs concernés?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je ne sais pas très bien si le député essaie par ses questions de savoir si nous savons ou non que l'ouest du pays est frappé par une sécheresse.

Le fait est que nous collaborons au jour le jour depuis février avec les gouvernements provinciaux et avec les organismes agricoles. Je le répète, je vais avoir une réunion avec mes homologues provinciaux à Calgary mardi prochain et nous y examinerons une série de recommandations qui engloberont toutes les solutions que le député a proposées aujourd'hui de même que bien d'autres, je suppose.

Si la situation dégénère en sécheresse grave, des mesures seront prises dans cinq secteurs différents.

M. Foster: Les éleveurs veulent savoir quand le gouvernement va réellement prendre des mesures. Nous savons que le ministre a eu des réunions, qu'il envisage des mesures, étudie le problème et réfléchit aux solutions. Il prendra peut-être réellement des mesures, mais ils veulent savoir quand il va le faire.